Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

Band: 98 (2001)

Heft: 10

Rubrik: Les inspecteurs communiquent...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les inspecteurs communiquent...

Canton de Vaud

Chers collègues apiculteurs,

La nature a ses caprices et, selon les dernières informations reçues (fin août), la miellée de sapin blanc tant attendue a favorisé certains d'entre vous, dans diverses régions du canton. Ces miellées ont malheureusement retardé les travaux de fin de saison au rucher.

Certains profitent de cette manne, rare mais combien sacrée, jusqu'au dernier moment. Ils ont sans doute raison... mais que restera-t-il de leurs valeureuses colonies au printemps prochain? Les nucléis préparés en maijuin pourront au besoin renforcer les populations épuisées et traitées tardivement. Mais pour la majorité de ces ruches, les applications d'acaricides seront fort tardives, voire inefficaces. Pour celles-ci, en espérant que l'automne soit propice, il me paraît souhaitable d'effectuer des traitements ponctuels à l'acide formique, répétés lors des journées les plus tempérées. En effet, l'évaporation des acides est sans doute plus prompte que celle des huiles essentielles.

Pour tous ceux qui ont effectué les travaux de fin de saison selon le calendrier habituel, soit dès la diminution des apports de miellat, ils ont peut-être été confrontés à des phénomènes peu courants : les corps de ruches sont « secs » (selon la race d'abeilles, la conduite du rucher et le milieu) ou sont engorgés de miellat en laissant peu de place pour le couvain. Heureusement que la vitalité des reines de l'année compense quelque peu ce déficit (d'où l'importance du remplacement des reines).

Autre phénomène récurrent, le mal noir affecte parfois les colonies qui ont butiné le miellat de forêt. Plus grave et sans remède, d'autres maladies virales déciment certains ruchers de façon critique sans pour autant que l'apiculteur ne porte toute la responsabilité. Que notre passion s'avère difficile!...

Contrôle des chutes naturelles des parasites : deux à trois semaines après la fin des traitements, il faut surveiller régulièrement et compter les varroas tombés quotidiennement (nombre de varroas divisé par le nombre de jours passés entre les contrôles). S'il tombe moins d'un varroa par jour, d'autres traitements ne sont pas nécessaires. S'il y a plus de trois varroas, l'application d'acide oxalique en période sans couvain devient nécessaire. Ces contrôles de routine ne doivent pas être négligés, car ils permettent de déceler toute réinfestation de vos colonies venue de l'extérieur.

Une attention toute particulière doit être vouée à vos fonds ou tiroirs à varroas. La présence de fourmis ou de perce-oreilles peut complètement fausser le décompte des parasites, car celles-ci en font un festin.

Alors encore un petit effort et, pour plus de précisions, n'hésitez pas à me contacter (tél. 021/8645630).

Cordiales salutations.

L'inspecteur cantonal : P.-A. Bonzon

